

40. La politique wallonne du Patrimoine au début du XXIe siècle (2010)

Le texte ci-dessous constituait mon intervention lors du Colloque organisé par l'Administration en juin 2010 (à l'occasion des vingt ans de la régionalisation de la matière mais avec deux années de retard) pour porter un regard à la fois rétrospectif et actuel sur la politique wallonne du Patrimoine. Les Actes de ce Colloque ne parurent que plusieurs années plus tard encore, sans le titre ci-dessus qui résumait bien mon propos ...

« Plus l'histoire d'un pays est ancienne, plus nombreuses et pesantes sont les couches stratifiées de paresseux et de parasites qui vivent du patrimoine des ancêtres ». Voilà l'observation coup de poing qu'Antonio Gramsci, depuis sa prison mussolinienne au début des années '30, glissait dans sa vaste réflexion sur le rôle de la culture dans l'émancipation de la classe ouvrière. Comme l'histoire de la Région wallonne (je ne dis pas l'histoire wallonne) atteint à peine un siècle même en remontant aux débuts de sa gestation, et que celle de notre secteur régionalisé dépasse à peine vingt ans (« l'âge idiot où on a les yeux encore plein de fleurs » chantait Brel), ces deux journées de colloque devraient donc en principe permettre à ceux qui en douteraient de constater combien ces expressions sont excessives et injustes lorsqu'il s'agit des couches wallonnes du secteur du Patrimoine en ce début du XXIe siècle.

Les organisateurs ont annoncé des discussions sans tabou mais les échanges dans les divers ateliers de cette après-midi et les comptes rendus de ceux-ci demain y contribueront peut-être plus que les discours de ce matin où le devoir de réserve et le simple bon sens imposent une certaine sélectivité dans des propos enregistrés,

même si chacun est animé jusqu'à l'introspection autocritique du souci d'être constructif. Après tout, « du passé, faisons table rase », ce n'est pas de Gramsci, mais c'est de la même couleur.

Il n'empêche qu'il me faut bien évoquer moi aussi l'histoire, dans un colloque partiellement en forme de bilan. Ce sera le premier point de mon exposé. Le second, par extension, portera sur l'outil que j'ai l'honneur de diriger depuis sa création, mais je tenterai d'esquisser quelques réflexions pour l'après-midi tout au long de mon propos, sans pour autant structurer mes suggestions comme je l'ai fait voici un an avec Philippe Mattart lorsque, libéré depuis peu de toute appartenance politique en ce qui me concerne, nous avons soumis aux trois partis négociant la DPR une série de propositions communes.

Danielle Sarlet a rappelé notamment que l'intégration de la matière dans la politique d'aménagement du territoire avait eu des conséquences positives pour le patrimoine. Je remonterai comme elle l'a fait à la communautarisation de la matière au début des années '70, pour rappeler que c'est à cette époque, et grâce à cette première évolution institutionnelle, que les responsables du secteur ont pu procéder je crois à une opération sans précédent de protection du patrimoine wallon en multipliant les classements.

Pour prendre le cas de Verviers que je connais trop bien, où la protection du bâti ancien était bien nécessaire au sortir des vastes entreprises de démolition conçues dans les années '60, 64 bâtiments furent classés entre 1971 et 1984 sur le territoire de la ville, alors qu'il n'y en n'avait que 9 jusque-là. Depuis, le rythme s'est très fortement

ralenti, avec 3 classements dans les années '90 et 5 dans les années 2000, mais il est vrai que l'on ne peut classer tous les édifices pour pallier l'absence de centre ancien protégé et les menaces qui en découlent.

C'est d'ailleurs une des interrogations qui sera soulevée cette après-midi : comment éviter les désastres urbanistiques en se focalisant moins sur les quelques biens protégés et plus sur des ensembles qui ne le sont pas ? Et le classement restant encore à ce jour la plus solide protection contre les vandales, même si elle n'est pas totalement sûre pour autant, ne faudrait-il pas, pour être cohérent, tirer les conclusions de chaque inventaire thématique réalisé ces dernières années et classer, sans frilosité budgétaire, ce que ceux-ci ont repéré de plus important? Une piste pour aider les plus petites communes à se préoccuper de manière plus proactive de leur patrimoine ne pourrait-elle consister dans l'élaboration d'un plan de valorisation de leurs monuments classés ainsi que des biens pastillés dans l'inventaire général ou repérés dans les inventaires thématiques, comme l'IPW vient de tenter l'expérience à la demande du bourgmestre de Frasnes-lez-Anvaing ?

Cela dit, rien ne sert de classer si les moyens de restaurer ne suivent pas. La régionalisation, elle, eut pour principal effet de rendre possible l'indispensable accroissement du budget de la politique du patrimoine en Wallonie. Les quelques 7 millions d'euros annuels que la Communauté consacrait aux monuments et sites wallons en 1988 avaient plus que doublé trois ans plus tard déjà dans le dernier budget que le ministre Albert Liénard élaborait en 1991, puis son successeur maintint le même rythme à partir de 1992 si bien qu'à sa

sortie de charge sept ans plus tard, en ce compris l'intérim de feu André Baudson, le budget du Patrimoine atteignait 42,2 millions d'euros, soit six fois plus que lors de la régionalisation dix ans plus tôt.

L'archéologie en Wallonie a elle aussi très largement bénéficié de son transfert – non pas de la Communauté mais de l'Etat - vers la Région, puisque la poignée d'agents du Service national des Fouilles transférés alors sont aujourd'hui quelque 160 dont les charges salariales, comme d'ailleurs celles des autres agents de la division du Patrimoine, ne sont pas inclus dans les montants budgétaires que je viens de rappeler. Elles devraient être ajoutées à ceux-ci pour mesurer l'ampleur des efforts consentis par le pouvoir régional pour la politique du patrimoine depuis qu'elle lui fut transférée.

Je fais une nouvelle parenthèse, à titre vraiment personnel celle-ci. Au moment où le citoyen wallon que je suis devrait pouvoir espérer que la septième réforme de l'Etat sera négociée, cet été, avec d'autres outils que des calculs partisans et des ambitions personnelles, voila un exemple parmi bien d'autres en Wallonie d'une politique qui a eu tout à gagner de sa sortie du giron de l'Etat central. Je signale au passage que qu'elle qu'en soit l'ampleur, tout semble indiquer depuis trois ans que cette prochaine réforme de l'Etat aura pour conséquence dans notre secteur un scénario prévisible mais dont les modalités sont depuis longtemps problématiques, à savoir le transfert d'une série de monuments et sites auxquels la Régie des Bâtiments ne peut plus ou ne veut plus se consacrer mais pour lesquels des investissements conséquents devront encore être programmés, de l'ordre de 50 millions d'euros

au moins d'après nos estimations et c'est un autre sujet pour l'avenir.

Je remets ma casquette de fonctionnaire dirigeant, en même temps que celle d'historien et de quinquagénaire pour dire sans fausse modestie mon plaisir d'avoir pu participer aux côtés de Robert Collignon, à deux périodes entre 92 et 99, à la conduite de la politique wallonne du patrimoine lorsqu'elle était assumée, au sein du cabinet que je dirigeais, par Ghislain Geron puis Pierre Paquet. A son actif, donc, l'accroissement des moyens jusqu'à atteindre les quelques 40 millions d'euros annuels auxquels le budget s'est grosso modo stabilisé depuis, soit 0,7 % du budget wallon auxquels on doit ajouter les effectifs et les bâtiments pris en charge par d'autres directions générales du SPW, ainsi que les importants subsides européens accordés à des monuments liégeois ou hennuyers ces dernières années.

J'ai souligné dans le dernier n° de *La Lettre du Patrimoine* que les quelque 25 millions d'euros annuels de subsides à la Restauration sont du même ordre de grandeur que les 400 millions consentis par l'Etat français et débouchent sur des effets économiques de la même importance, à savoir des travaux dans une proportion de 2 fois et demi ce montant, et quelque 2000 emplois annuels liés à ceux-ci, ce qui n'est pas rien dans la réflexion sur l'économie du patrimoine.

Mais il y eut aussi, durant ces années '92 - 99, un programme politique qui allait aboutir au décret de 99, un programme dont on peut encore relire tous les axes dans l'introduction du volume de prestige sur *Le Patrimoine majeur* qui inaugura en 1993, à l'initiative

du Cabinet, la publication des beaux livres de la Région comme d'ailleurs ce fut le cas l'année suivante pour les *Carnets du Patrimoine*. De cette époque date notamment, dans le décret de 93, la liste du Patrimoine exceptionnel, qui épinglait les 122 monuments et sites pour lesquels des enveloppes devaient être dégagées prioritairement dans les moyens disponibles, ce qui hélas n'a pas encore bénéficié à tous ceux-ci depuis dix-huit ans alors que dans le même temps, les 122 biens exceptionnels repérés par le Commission sont devenus 206 au fil de cinq révisions successives.

Une réflexion impertinente : la première liste était-elle à ce point mal conçue pour qu'elle ignore ainsi 40 % du patrimoine aujourd'hui reconnu comme exceptionnel ? Ou bien l'appât des 95 % de subsides a-t-il perverti le système, les communes se battant tous les trois ans pour pousser chacune leur monument en mal d'argent, et se rabattant parfois à défaut sur une demande d'inscription sur la liste des monuments en danger épaulés par l'IPW, qui bénéficient quand même d'une priorité pour les subsides disponibles. Vu la situation budgétaire, ne serait-il pas temps de revoir de fond en comble le mécanisme d'élaboration de cette liste du patrimoine exceptionnel, ou au moins le montant des subsides qui y sont liés, selon la nature de la propriété, l'ancienneté de l'inscription sur la liste ou l'affectation des lieux ? Dans certains cas de propriétaires objectivement incapables de mettre les % manquants, malgré l'intervention provinciale en plus, une reprise pure et simple par la Région ne devrait-elle pas parfois être de mise dans l'esprit de l'objectif initial qui était la sauvegarde des monuments, sites ou ensembles architecturaux exceptionnels ? A discuter le cas échéant.

C'est également dans le décret de '93 que fut pérennisée l'action en faveur du petit patrimoine populaire, initiée par Albert Liénard et que notre ministre vient de relancer au printemps de cette année avec de grands moyens en même temps que la maintenance d'ailleurs dont la création datait elle aussi des années '90, tout comme, à la fin de la décennie, celle de l'IPW.

Arrivant ainsi au deuxième point de mon exposé, je tiens à rappeler comme je l'ai fait souvent qu'à l'origine de l'IPW, on trouve d'abord une suggestion faite en Commission parlementaire à l'époque où la Communauté française discutait en 1987 du décret qui remplaça en juillet la loi de 1931 et un premier décret communautaire datant de 1976.

Cette suggestion de créer, je cite, « une structure d'accueil qui pourrait gérer les biens classés que leur propriétaire ne peut pas entretenir » fut reprise en février '88 par la commission des monuments et sites qui parla explicitement, elle, de la création d'un parastatal de type A, puis par la Fondation Roi Baudouin, et c'est à l'unanimité que le parlement wallon vota enfin en 1999 la mise en place de l'Institut aux côtés de l'Administration pour épauler les propriétaires de monuments en danger, prendre en charge des monuments appartenant à la Région et gérer le centre des métiers du patrimoine qui allait entamer ses activités dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu.

Je ne crois pas exagérer en disant que pour le secteur l'existence de l'IPW fut un des tournants majeurs de ces deux décennies, comme dans les autres secteurs de la fonction publique wallonne qui ont

expérimenté la création d'une agence. Le nombre de celles-ci, organismes pararégionaux ou cellules gouvernementales, a quasiment doublé ces quinze dernières années en Wallonie, un phénomène qui n'est pas propre à notre Région puisqu'elles sont deux fois plus nombreuses encore en Flandre à assumer, aux côtés de l'Administration, des missions de service public. Les o.i.p. représentent aujourd'hui 40 % du poids de la fonction publique wallonne. A titre de comparaison, selon l'Iweps, ce serait 75 % au Royaume-Uni, 80 % aux Pays-Bas et 98 % en Suède.

Au cours des deux premières années de l'IPW, Jean-Pol Van Reybroeck et moi pûmes imposer à la Paix-Dieu un calendrier d'activités à la hauteur des moyens investis dans le projet par la Région et préparer, parfois aux forceps, les conditions de l'épanouissement futur tel qu'il se déploie depuis trois ans sous la houlette d'Anne-Françoise Cannella. Aujourd'hui, la Paix-Dieu est un partenaire respecté des autres acteurs de la formation professionnelle dans le secteur, son programme annuel de stages trouve chaque année un public dont les participations couvrent jusqu'à 50 % de nos dépenses, personnel y compris, les formateurs sont reconnus à l'étranger, les classes d'éveil sont saturées et prises pour modèle à Bruxelles comme en Flandre, une formation de niveau universitaire y est donnée par toutes les Académies, enfin les travaux n'en finissent pas de se succéder sur le site.

Je précise à ce propos que dans la note approuvée par le Gouvernement wallon en 1995, neuf chantiers devaient suivre celui de la restauration du quartier des hôtes que l'Administration acheva en 2001 pour 5 millions d'euros. Sur ceux-ci, cinq sont terminés ou

en cours pour un peu plus de huit millions d'euros et les quatre autres sont en préparation pour sept autres millions, si bien que le tout devrait être achevé dans quatre ans grâce à une enveloppe totale de la Division du Patrimoine qui n'excédera pas de plus de 40 % les estimations de 1995, ce qui me semble une évolution relativement maîtrisée en près de vingt ans, surtout en matière de restauration de monument.

Je tiens à dire que le cabinet actuel s'est montré très sensible aux deux problématiques chère à la Paix-Dieu autant qu'à tout notre secteur public, l'accès direct des entreprises de toutes tailles aux marchés publics de restauration avec toutes les garanties de qualité, et l'accès des marchés d'architecture à des architectes expérimentés ou spécialement formés, et j'espère que cela se concrétisera car autrement, une partie de l'offre de la Paix-Dieu aurait peu à peu moins de raison d'être.

Ici même à Liège, avec Jean-Pol toujours, nous parvînmes à imposer sous la place St-Lambert le concept d'un Archéoforum accessible en permanence au public et depuis son ouverture fin 2003, Séverine Monjoie et son équipe ont fait des lieux, malgré leur aridité, un atout culturel liégeois reconnu et y ont accueilli près de 120.000 personnes, là où un certain, plus sentencieux que travailleur, prédisait l'échec. Cette année, les recherches scientifiques vont enfin reprendre sur le site par les soins de la direction de l'Archéologie dans le cadre d'un partenariat SPW-IPW qui portera aussi sur les photothèques de nos organismes, dans la foulée de l'excellente collaboration dont l'Institut bénéficie de la part des photographes de la Division depuis 2005.

Ah, cette réforme de 2005 ! A l'époque, certains avaient aussi annoncé la mort des Journées du Patrimoine et la fin des publications lorsque les unes et les autres furent transférés de l'Administration à l'IPW, sans leur personnel, à l'occasion d'une réforme venue d'en haut qui suscita évidemment, mais tout cela est loin heureusement, bien des ressentiments et des tensions.

Cinq ans plus tard, dans un tout autre climat, les Journées du Patrimoine se portent toujours bien, le « Lundi » des jeunes est devenu la semaine « Patrimoine et Jeunesse » et depuis cette année, de mars à octobre, l'opération « Week-end du Patrimoine » met à l'honneur, chaque mois dans un lieu différent, le travail conjoint de tous les acteurs régionaux et locaux dans une ambiance festive.

Bons contacts également entre les agents de l'Institut chargés des publications pour le compte de l'Administration et leurs collègues de cette dernière, le n° 17 de la *Chronique de l'Archéologie* sorti de presse pour ce jour en est le symbole. Que demain, il faille tirer chaque titre de chaque collection à deux ou trois cents exemplaires supplémentaires pour en distribuer à tous les agents demandeurs est une proposition que j'ai déjà faite et que je refais à cette tribune.

En un peu plus de cinq ans, les services de l'IPW ont ajouté 3 nouveaux volumes à la série des livres de prestige qui en comptait déjà 8, 35 nouveaux Carnets aux 37 parus depuis 1994, 6 études et documents dans la série « Archéologie » s'ajoutant aux 11 parus depuis '94 également, 1 dans la série « Monuments » et 6 volumes d'inventaires thématiques, tout en publiant aussi dans de nouvelles

collections 8 dossiers de l'IPW, 5 Itinéraires du Patrimoine, les 2 premiers n^{os} de la série des Indispensables et 5 monographies. Parmi celles-ci, j'épingle le livre de photos de Guy Focant sur *Cent merveilles de Wallonie* que le Gouvernement va utiliser comme cadeau dans le cadre de la présidence européenne. Dans l'ensemble, les ventes des publications ont rapporté depuis 5 ans quelque 350.000 €, couvrant un quart du coût de celles-ci, et la *Lettre du Patrimoine* a pris la relève des précédents trimestriels à la satisfaction apparemment générale après de bien sombres prédictions ici aussi.

Pour clore ce survol des tâches des collaborateurs de la presque infatigable Nicole Plumier, sans m'appesantir sur les subventions aux asbl pour leur fonctionnement ou les subsides pour des activités ponctuelles qui sont désormais octroyés en fonction de critères publics qu'a exigé la Cour des Comptes, la politique de sensibilisation du grand public s'est traduite, en TV, à côté de Télétourisme, par la nouvelle émission « Ma Terre », chacune rencontrant un grand succès en faisant écho, avec leur langage propre, au travail des acteurs de terrain et aux dossiers les plus télégéniques de tout notre secteur sans distinction d'origine comme chacun peut le constater.

Quant à l'approche spécifique vers les passionnés de patrimoine, les propriétaires de monuments, les autorités locales, elle a pris la forme ces dernières semaines, à la demande de notre ministre comme je l'ai dit tout à l'heure, d'une vaste campagne organisée avec l'Administration sous forme d'une trentaine de séances d'information dans vingt localités ayant rassemblé, au total, plus de

530 personnes motivées qui ont accueilli ces réunions avec enthousiasme et largement exprimé leur avis, ce qui tombait bien à propos pour ce Colloque, l'avant-dernière séance ayant été animée hier à Rochefort par Stéphanie Bonato avec Xavier Deflorenne.

Parmi les points positifs, on retiendra la présence de 95 communes lors de ces séances d'information soit 36 % sur 292, ce qui est plus que les 10 % d'échevins du Patrimoine qui acceptèrent de participer aux séances de formation organisées à la Paix-Dieu au lendemain des élections communales de 2000 et de 2006. Mais cela veut dire aussi que près des deux tiers des pouvoirs locaux n'ont envoyé personne à ces séances, et le manque d'implication de certaines communes pour le Patrimoine est un des constats amers faits par les citoyens lors de ces rencontres, une pièce à verser au dossier de l'atelier n° 2.

Amertume aussi, en l'absence d'une sorte de « Police du Patrimoine » dont on a préconisé la création, devant l'inefficacité des moyens de pression existants pour contraindre les propriétaires laxistes à entretenir leur monument, et inversement devant l'inexistence de bonus financier pour ceux qui s'acquittent de leur devoir. Il est vrai que le programme de '93 et le décret de '99 prévoyaient une modulation des subsides en fonction de l'investissement des propriétaires mais que personne n'est parvenu depuis à concrétiser cette option délicate.

Une critique très souvent exprimée, c'est toujours la complexité des formulaires et des procédures, la durée de celles-ci ressentie généralement comme excessive, notamment pour des opérations de

maintenance, le manque d'informations sur le suivi des dossiers de petit patrimoine lorsqu'une asbl s'en occupait jadis mais là, le changement annoncé est très apprécié.

Souhait enfin d'une nouvelle information ciblée vers tous les propriétaires, à l'exemple du *Guide* diffusé en 2004 à l'initiative de l'ipw, ce que l'Inspecteur général et moi envisageons d'ailleurs de faire dans la foulée de la prochaine réforme de la procédure, actuellement à l'étude puisque les constats des citoyens rejoignent sur certains points ceux de l'Administration elle-même et de l'IPW.

A ce sujet , je rappelle que l'Institut est particulièrement bien au fait du processus du certificat de patrimoine vécu du côté des usagers puisqu'il en a initié lui-même plus de 100 et en a obtenu près de 60 en dix ans, ce qui en fait un cas unique me semble-t-il. Je suppose d'ailleurs que l'on ne se passera plus de l'expertise de l'Institut dans la prochaine réforme du cp, contrairement à ce qui s'est produit début 2009 quand l'avis du plus gros utilisateur de la procédure ne fut pas officiellement sollicité lors de la modification de celle-ci, ce qui était assez surréaliste dans notre petite Région de concertation.

Enfin, pour en terminer avec ces dizaines d'heures de séances d'information et d'échanges, on doit encore pointer le regret que l'établissement de la Fiche d'Etat sanitaire ne soit pas subsidié alors qu'il s'agit d'un outil permettant une gestion plus proactive et plus planifiée des subsides à la restauration, beaucoup de questions aussi sur les solutions compatibles entre obligations de respect du bâti ancien et obligations d'économies d'énergie, beaucoup d'interrogations encore sur les possibilités citoyennes de protéger

un bâtiment menacé, sur l'opportunité et les modalités de la procédure de classement. Bref, autant de préoccupations qui seront soulevées tout à l'heure dans l'un ou l'autre atelier, mais une satisfaction générale devant l'initiative ministérielle de ces séances de rencontre et le temps dégagé par les services publics pour celles-ci, qui ne fut pas peu de choses.

J'ai fait allusion à l'IPW en tant qu'utilisateur des procédures, et c'est bien sûr essentiellement dans le cadre des missions immobilières de l'Institut, qui sont aujourd'hui au nombre de trois : le sauvetage de monuments reconnus par le Gouvernement comme menacés, la valorisation de biens appartenant à la Région elle-même et, depuis peu, le conseil préventif à tout propriétaire qui devrait réaffecter son bien avant qu'il ne commence à se dégrader, ce qui a impliqué pour nous d'abord de repérer ceux-ci via un cadastre en cours qui ne se substituera pas aux fiches d'état sanitaire puisqu'il s'agit ici seulement de repérer, à l'œil nu si je puis dire, des problèmes apparents d'affectation et s'ils sont réels de prendre ensuite, et obligatoirement, l'initiative.

L'obligation d'initiative : je me demande si ce n'est pas là le maître-mot qui pourrait résumer ce qu'est la nature du travail des historiens de l'art, architectes, juriste et économiste de la cellule des missions immobilières que dirige Corine Roger avec un professionnalisme exemplaire depuis maintenant six ans, après André Verlaine puis Michel Maréchal. Ce qui a posé beaucoup de problèmes jadis, c'est que bien sûr les propriétaires de monuments concernés, très logiquement, ne percevaient pas d'eux-mêmes quelle était la différence entre le rôle des mêmes personnes autour de leur

monument selon qu'elles étaient étiquetées IPW ou MRW, mais cela il faudra toujours et chaque fois l'expliquer car il n'y a pas de motif que cela change, pas plus qu'avant d'être hospitalisé aux soins intensifs, les malades potentiels que nous sommes tous ignorent généralement pourquoi il y a là 7 infirmières pour 17 patients alors qu'elles ne sont que 4 pour 26 lits en chirurgie par exemple soit presque trois fois moins.

Je crois que cette comparaison peut illustrer une des différences entre le travail des agents de l'IPW au service des quelque 5% de monuments dits menacés et celui de leurs collègues du SPW. Aujourd'hui, nous l'expliquons généralement d'une même voix, mais ce qui contribua jadis, je dis bien jadis, aux difficultés était que certains entretenaient la prétendue confusion des rôles et à cet égard, l'établissement de la première liste de monuments problématiques n'avait rien arrangé. Nous n'en sommes plus là heureusement et si des extérieurs aussi pédants qu'incompétents en la matière ne croyaient de bon ton d'encore dénigrer le rôle de l'IPW en présence de tiers, ce climat serait totalement dissipé comme l'Inspecteur général et moi nous nous y employons avec succès de jour en jour ainsi que les deux directrices concernées à nos côtés.

Bien sûr, ce ne fut pas là le seul handicap de jeunesse de la cellule immobilière de l'Institut, dont les équipes n'ont été correctement profilées qu'avec le temps. Au début, de surcroît, le recrutement à des grades de promotion d'agents bénéficiant d'appuis divers n'a pas facilité les choses, et il aura fallu plus de dix ans pour que la situation soit complètement modifiée à cet égard.

Le fait que les salaires des agents de l'IPW, ceux de Liège et d'Amay autant que de Namur bien sûr, soient à charge du budget du Patrimoine (via la dotation annuelle) et non pas du budget de la fonction publique régionale pouvait et peut encore agacer, puisque, sans qu'il y ait eu un refinancement correspondant de la part de la Région, ce sont maintenant 4 millions d'euros qui y sont consacrés chaque année, dont 1 million 4 pour la cellule des missions immobilières. Certes c'était trois fois moins au début, mais il n'empêche que cela fait, rien que pour les salaires de cette mission, un total de 8,4 millions d'euros à charge du budget du Patrimoine en onze ans.

Inversement, est-il normal que les agents de cette dernière, tous contractuels comme tout le personnel de l'Institut, effectuent une mission de service public sans bénéficier des avantages du statut, notamment et surtout de la pension publique, même si l'âge fatidique ne commence à se profiler que pour trois ou quatre de leurs collègues à l'Institut ? Mais je ferme cette parenthèse.

Pour en revenir au travail de la cellule, je voudrais souligner que sur base des dossiers qui ont abouti ou sont en train d'aboutir, on constate que, dans bon nombre de cas excepté le patrimoine exceptionnel, la part de la subvention à la restauration dans le coût total des travaux est un élément important mais souvent n'est pas la part la plus élevée et surtout n'est pas la seule source de financement possible.

Ceci signifie bel et bien que le rôle de l'Institut doit continuer à être celui de mobilisateur de fonds complémentaires à ceux de la

Direction de la Restauration, dans le cadre de la recherche de solutions de réaffectation combinant les subventions mais tout en conjurant le risque, et c'en est un, de susciter des programmes de réaffectation excessifs pour les possibilités du bâtiment, ce qui est une difficulté générale que soulignait encore voici peu Marianne Francotte dans la revue *Osmose*, une difficulté peut-être accrue depuis dix ans que l'on martèle l'obligation de réaffecter au point de poser de réels problèmes, par exemple, pour bon nombre de petites chapelles ou pour de grands édifices religieux classés intégralement, autre réflexion que je vous soumets.

Des synergies sont également recherchées chaque fois que nécessaire avec nos collègues de la Culture, et à cet égard un grand pas a été accompli sous la législature précédente pour les faciliter grâce à un accord de coopération, mais un pas supplémentaire pourrait consister à prendre le temps d'élaborer conjointement, de même qu'avec le Commissariat général au Tourisme d'ailleurs, des programmes pluriannuels concertés au départ des projets de chaque intervenant, en attendant la solution gouvernementale, mais qui ne nous regarde pas, qui consisterait à regrouper les trois compétences dans les mêmes mains ministérielles.

En tous cas, chaque monument problématique épaulé par l'IPW est en soi un cas particulier qui mobilise, bien avant l'ouverture du certificat de patrimoine, des moyens non seulement financiers mais surtout humains très importants. La cellule a d'ailleurs l'habitude de se présenter, eh oui, comme un service de « soins intensifs » et ses efforts vont bien au-delà de la réflexion sur les perspectives de réaffectation. Dans la plupart des cas, les conseils portent aussi sur

l'état sanitaire du bien, l'accompagnement dans les procédures, la recherche de financements, la programmation et l'adéquation du projet au monument lui-même. En cela, l'étude de faisabilité de plus en plus souvent effectuée par l'IPW – ce que nous avons le tort de ne pas faire assez ni assez bien au début – est un outil précieux qui permet aux opérateurs de voir clair dans les budgets à investir, mais aussi dans l'ampleur du travail à entreprendre.

Heureusement, les résultats suivent puisqu'en onze ans, ce travail s'est déjà traduit par 48 millions d'euros d'investissements réalisés ou en cours sur 38 monuments hier en danger, auxquels s'ajouteront 80 millions d'euros de chantiers d'ores et déjà budgétés et programmés dont la plupart sur 11 autres biens, soit un total de 128 millions d'euros qui ont été, qui sont ou qui seront à coup sûr investis sur 49 monuments parmi les 148 inscrits sur la liste des monuments en danger depuis 1999. Même en isolant le Triage-Lavoir de Binche qui pèse à lui seul pour un gros tiers dans ce résultat, cela fait encore 80 millions d'euros d'investissements sur 48 biens, et quatre dossiers supplémentaires dont l'aboutissement ne fait plus de doute (Biolley, Omalius, la tour Schöffler et l'achèvement de Thozée) sont encore en cours de montage pour 19 millions et demi d'euros en plus.

Ce sont là des chiffres impressionnants alors que l'expérience nous a montré qu'à l'heure actuelle, quoiqu'on puisse prétendre ailleurs, le patrimoine classé fait fuir l'investisseur immobilier plutôt que de l'attirer car le temps de l'un et de l'autre se superposent si difficilement qu'il est bien difficile de les accorder sans danger pour

certains monuments qu'inversement l'absence de moyens menace gravement.

L'effet de levier du travail de la cellule a été du même tonneau pour les propriétés régionales confiées à l'Institut, puisque l'on arrive ici à 21 millions et demi d'euros investis sur 13 biens, hors Paix-Dieu donc, dont j'isole 11 pour les chantiers de De Soër de Solières ici à Liège et des Casemates de Mons que le MRW et le MET avaient programmés avant de nous les confier, mais cela fait encore 10 millions d'investissements à l'actif de la cellule et 6 autres millions sont déjà programmés et budgétés en plus sur d'autres propriétés régionales.

Soit un total de 175 millions d'euros d'investissements achevés, en cours, programmés ou préparés sur 64 monuments classés, 155 millions si on ne compte pas les quatre dossiers encore incertains, 144 si on sort de la liste De Soër et les Casemates. Même comme cela, 144 millions d'euros suscités en onze années d'efforts, c'est un effet multiplicateur remarquable et je salue toutes celles et ceux qui y ont travaillé avec zèle à l'Institut mais aussi celles et ceux, au sein du SPW, qui les ont épaulés, de plus en plus activement ces dernières années, lors des réunions de cp et dans les procédures de permis et de subsidiations diverses. Tant pis pour ceux qui, ailleurs, en sont encore, comme le disait Jean-Michel Leniaud en septembre dernier, à vouloir briquer les mêmes monuments sans voir ce qui s'écroule autour d'eux.

Je voudrais terminer en soulignant moi aussi, comme Danielle Sarlet l'a fait, pour tous ceux qui cherchent des traces d'une identité

wallonne, des motifs de fierté ou des atouts pour l'attractivité régionale que le patrimoine immobilier en recèle quelques fameux, de tous âges et de toute nature. Des atouts que rien n'interdit de valoriser vigoureusement comme nous l'avons fait pour 420.000 téléspectateurs dans l'émission « Ma Terre » en y transgressant les barrières intrapatrimoniales mais en restant focalisé, grâce à un fort investissement aux côtés de la RTBF, sur la Wallonie comme fil conducteur. C'est sur ce souvenir positif – le sourire et la compétence de Corinne Boulangier au service de notre Patrimoine - et sur la promesse d'une même émission consacrée aux des abbayes à la rentrée, que je vais clôturer mon exposé en vous remerciant de votre attention.